

# Conseil de l'EDDN

## 4 février 2019

Le Conseil se réunit d'abord en formation plénière.

Sont présents : Frédéric DOUET, Sébastien ADALID, Arnaud HAQUET, Laurence MAUGER-VIELPEAU, Patrick BARBAN, Maud LAROCHE-MINASSIAN, Christophe ALLEAUME, Michel BRUNO, Françoise LE BOURHIS, Marion GHISLAIN, Catherine GODARD, Manon DECAUX, Fanny GABROY, Fabien BOTTINI, Elodie SAILLANT-MARAGHNI

(en tant qu'invitées) Esther CAMUS, Sandra TAMION

Sont excusés : Vincent TCHEN, Dominique CUSTOS, Adèle BOURDELET, Christophe MASLE, Edouard DENIS, Jocelyne VALLANSAN, Xavier MONDESERT, Mireille HEERS, Alexandre NOBLET

Ont donné procuration : Guillaume TUSSEAU

1) Le Conseil délibère tout d'abord pour se prononcer sur l'invitation permanente lors de ses séances, de Sandra Tamion (URN) et de Esther Camus (UCN). Il l'approuve à l'unanimité. La présence d'un responsable administratif havrais est évoquée. Sébastien Adalid prendra contact en ce sens avec Françoise Guyot (ULHN).

2) Le Conseil vote ensuite pour mettre à jour la composition de son conseil (élection d'un nouveau représentant des doctorants à Caen, mise à jour des membres personnels administratifs, ratification du changement de direction du LexFEIM au Havre, et de la désignation du responsable adjoint de l'ED à Rouen).

Il est alors conduit à se prononcer sur la demande de rattachement à l'EDDN du CERMUD, nouvelle équipe de recherche créée au Havre. Indépendamment de la nouvelle structuration de la recherche à l'ULHN, il ressort des échanges la nécessité que les doctorants dirigés par les membres du CERMUD, anciens membres du LexFEIM puissent continuer d'être rattachés à l'EDDN. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour le rattachement du CERMUD à l'EDDN.

Par conséquent, Patrick Barban, directeur du CERMUD devient membre du conseil en tant que représentant du second laboratoire havrais, et n'est plus responsable adjoint de l'ED au Havre. Sébastien Adalid est chargé d'organiser l'élection d'un nouveau responsable adjoint pour le site du Havre.

La nouvelle composition du conseil de l'EDDN ainsi que la liste des laboratoires rattachés à l'EDDN sont annexés au présent compte-rendu et modifiés ainsi dans le règlement de l'EDDN.

3) Le bilan du budget 2018 de l'EDDN est présenté aux membres du conseil (v. annexe). Il apparaît clairement que l'aide aux soutenances de thèse est le poste le plus important, en disproportion avec la part du budget consacrée à l'organisation des formations doctorales et l'aide à la mobilité des doctorants.

Elodie Saillant-Maraghni indique au conseil que le nombre de soutenances prévues à Rouen pour 2019 est extrêmement important (au minimum 16) et qu'il est alors impossible de maintenir l'aide forfaitaire de 300 euros par soutenances que l'ED reverse aux centres de recherche. Un tel maintien se ferait en effet au détriment du développement des formations doctorales, mais aussi de l'aide à la mobilité des doctorants.

Le Conseil décide alors à l'unanimité de réduire à 200 euros l'aide forfaitaire de l'ED par soutenances. Il est toutefois convenu que le nombre réel de soutenances à Rouen serait réévalué en mai, et que s'il est en baisse sensible par rapport aux prévisions, le montant de l'aide forfaitaire pourrait être porté à 250 euros sur nouvelle décision du Conseil.

**Le Conseil souligne toutefois vivement l'impossibilité financière pour les laboratoires de prendre à leur charge l'intégralité des frais des soutenances, sans aide de l'ED. Les budgets accordés aux laboratoires, qui ne prennent pas en compte le nombre de doctorants, ne le permettent en effet pas.**

4) Sébastien Adalid présente au conseil le projet de procédure de doctorat en VAE, transmis par la ComUE (non encore adopté). Esther Camus répond aux différentes questions posées par les membres du conseil. A l'issue des échanges, le conseil de l'EDDN adopte à l'unanimité la motion suivante, qui est transmise à Patrice Lerouge, président du CED.

***« La procédure proposée pour l'inscription en VAE ne respecte pas suffisamment l'impartialité nécessaire à un tel processus, ni les prérogatives de l'Ecole doctorale. Nous demandons à ce que le rôle du directeur de thèse en VAE se limite à donner un avis motivé sur les connaissances nouvelles produites, mais qu'il ne participe pas au reste de la procédure. La recevabilité du dossier se doit d'être examinée par des personnes neutres et impartiales. Nous demandons que l'"avis motivé" sur l'inscription en VAE soit adopté par le conseil de l'Ecole doctorale concerné, le seul disposant des compétences scientifiques pour déterminer si le candidat a produit des "connaissances nouvelles" et non par la "commission doctorale". »***

5) La question de la pertinence du maintien du prix de thèse est évoquée. Les membres présents s'accordent très rapidement sur le nécessaire maintien du prix de thèse dont l'organisation est certes chronophage, mais qui correspond pleinement à la mission de valorisation du doctorat qui est celle de l'Ecole doctorale. Il est convenu que la procédure demeure telle qu'elle est actuellement : choix de deux rapporteurs des autres sites que celui du candidat pour chaque candidature, puis délibération en conseil restreint.

6) Le Conseil se réunit ensuite en conseil restreint pour la sélection des candidatures RIN doctorants 2019.

Sont présents : Frédéric DOUET, Sébastien ADALID, Arnaud HAQUET, Laurence MAUGER-VIELPEAU, Patrick BARBAN, Maud LAROCHE-MINASSIAN, Christophe ALLEAUME, Michel BRUNO, Elodie SAILLANT-MARAGHNI

Ont été déposés sur la plate-forme de la ComUE 11 dossiers de candidatures :

- 9 dossiers pour le pôle HCS (3 UCN, 5 URN, 1 ULHN)
- 1 dossier pour le pôle CTM (UHLN)
- 1 dossier pour le pôle Normandie Numérique (UCN)

Un dossier (URN) qui avait été remonté à l'EDDN n'a pas été déposé sur la plate-forme.

L'Ecole doctorale a sollicité en amont de ce conseil un classement des dossiers par chaque centre de recherches.

Après délibérations, le conseil restreint de l'EDDN vote deux classements :

- Pour le pôle CTM :
  - 1) « Les ports confrontés à la concurrence », dir. Patrick Barban/Jean-Michel Jude, CERMUD, ULHN
- Pour le pôle HCS :
  - 1) « Les parcs naturels régionaux. Etude juridique d'un outil d'action territoriale original », dir. Noé Wagener, CUREJ, URN, candidat : Antoine Duthil
  - 2) « La désunion de la personne vulnérable », dir. Laurence Mauger-Vielpeau, Institut Demolombe, UCN, candidate : Chloé Derrien
  - 3) « L'économie sociale et solidaire. Etude de droit public », dir. François Blanc, CUREJ, URN, candidat : Armand Gervreau
  - 4) « L'administration en réseau », dir. Léo Vanier, CERMUD, ULHN

Il n'est pas voté de classement pour le pôle Normandie Numérique, dans la mesure où celui-ci considère comme non recevables les dossiers de l'EDDN.

## ANNEXE 1

### **Composition du conseil de l'École doctorale Droit Normandie** *(mise à jour le 4 février 2019)*

- **Directeur de l'École doctorale :**

Élodie Saillant-Maraghni (Caen Normandie)

- **Deux directeurs adjoints :**

Frédéric Douet (Rouen Normandie)

Sébastien Adalid (Le Havre Normandie)

- **Trois responsables adjoints :**

Arnaud Haquet (Rouen Normandie)

Laurence Mauger-Vielpeau (Caen Normandie)

- *vacant* - (Le Havre Normandie)

- **Six représentants des laboratoires des trois sites :**

Vincent Tchen, Maud Laroche-Minassian (CUREJ, Rouen Normandie)

Dominique Custos (CRDFED), Christophe Alleaume (Institut Demolombe) (Caen Normandie)

Michel Bruno (LexFEIM), Patrick Barban (CERMUD) (Le Havre Normandie)

- **Deux représentants des personnels ingénieurs d'études, administratifs ou techniciens :**

Françoise Le Bourhis (Caen Normandie)

Catherine Godard (Rouen Normandie)

- **Cinq représentants doctorants élus (deux pour Rouen, deux pour Caen, un pour Le Havre) :**

Manon Decaux, Fanny Gabroy (Caen Normandie)

Adèle Bourdelet, Christophe Masle (Rouen Normandie)

Edouard Denis (Le Havre Normandie)

- **Cinq personnalités extérieures choisies pour la durée du contrat par les seize autres membres du Conseil :**

Guillaume Tusseau (professeur de droit public à l'École de droit de l'IEP de Paris)

Jocelyne Vallansan (magistrate, conseiller en service extraordinaire à la Cour de Cassation)

Xavier Mondesert (vice-président du Tribunal administratif de Caen)

Mireille Heers (présidente de chambre à la Cour administrative d'appel de Paris)

Alexandre Noblet (avocat au Barreau de Rouen)

## ANNEXE 2

### Liste des laboratoires de l'École doctorale Droit Normandie *(mise à jour le 4 février 2019)*

#### - Site de Caen :

Institut Demolombe – EA 967

CRDFED (Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit) – EA 2132

#### - Site du Havre :

LEXFEIM (Laboratoire d'études en droits fondamentaux, des échanges internationaux et de la mer) – EA 1013

CERMUD (Centre de recherche sur les mutations du droit et les mutations sociales) (jeune équipe)

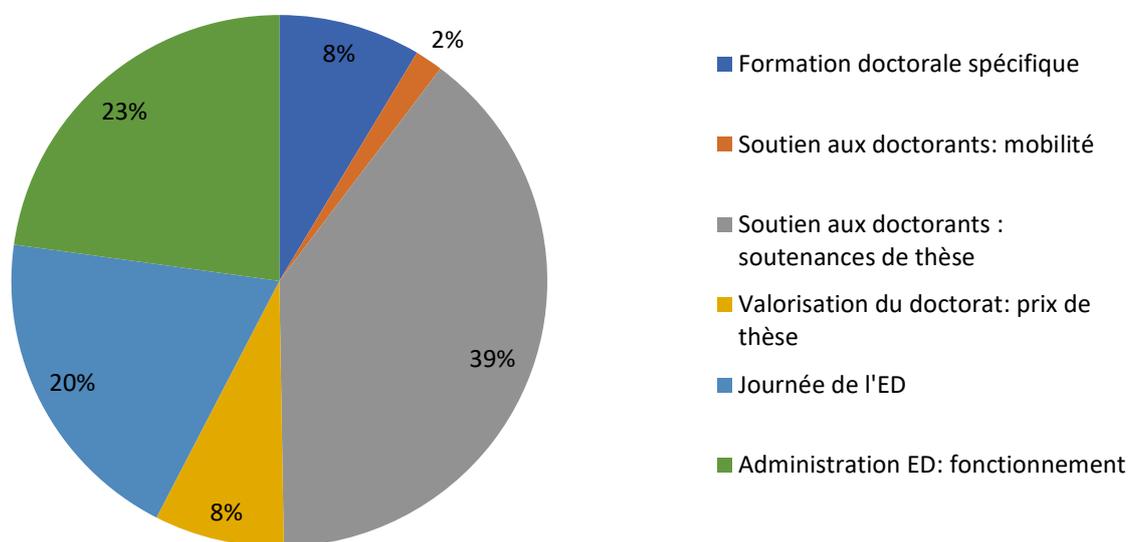
#### - Site de Rouen :

CUREJ (Centre universitaire rouennais d'études juridiques) – EA 4703

## Bilan budget 2018

<b>Budget ED 2018</b>	<b>DN</b>
<b>Dotation 2018</b>	<b>12 743 €</b>
Formation doctorale spécifique	1 095 €
Soutien aux doctorants: mobilité	216 €
Soutien aux doctorants : soutenances de thèse	5 025 €
Valorisation du doctorat: prix de thèse	1 000 €
Journée de l'ED	2 501 €
Administration ED: fonctionnement	2 907 €
<b>Total</b>	<b>12 743 €</b>

### Budget EDDN 2018



## ANNEXE 4

### **Prises en charge financières**

*(délibération du conseil de l'EDDN du 4 février 2019)*

- Le conseil de l'EDDN décide d'engager des dépenses à hauteur de 200€ par soutenance de thèse. Les unités de recherche sont invitées à prendre en charge les frais complémentaires. En cas de situation exceptionnelle où une unité de recherche ne peut assumer ces frais complémentaires, ils pourront être assurés par l'EDDN sur décision du conseil de l'EDDN.
- Une aide de l'EDDN, en vue de favoriser les échanges entre les doctorants et la communauté scientifique, est possible à hauteur de 100€ par an et par doctorant, sur décision du responsable de site de l'EDDN.
- L'EDDN accepte de financer le TOEIC préparé par certain doctorant, si ce projet a un rapport direct avec le sujet de thèse préparé. La demande doit être validée par le directeur de thèse et sur accord du responsable de site.